



Interdiction totale, le casse tête

Rubrique : actualités - Date : mardi 19 septembre 2006

« Interdiction totale, le casse tête » titre LE JOURNAL DU DIMANCHE qui observe que « la bataille concernant les lieux publics s'intensifie avant les arbitrages de Matignon ». Rappelant que la mission parlementaire doit rendre son rapport le 4 octobre, le journal souligne qu'un décret rapidement applicable, avec d'éventuels aménagements, semble retenir les faveurs du ministre de la santé, alors que la mission penche pour une loi prônant l'interdiction totale dans tous les lieux publics sans exception. D'après l'hebdo, chaque camp pousse donc « ses derniers pions » et les opposants à l'interdiction totale « se démènent en coulisses ». René Le Pape, président de la Confédération des buralistes, demande une dérogation temporaire (de) cinq ans pour s'adapter (...) réfléchir à des fumoirs et mettre en place un plan d'accompagnement et il ajoute, que si non, « 80% de (ses) adhérents sont prêts à des actions ». Le vice président de l'UMIH, syndicat des cafetiers, restaurateurs et exploitants de discothèques, se dit « contre le principe d'une interdiction de fumer » et réclame des dérogations visant à la mise en place de fumoirs, tout en considérant que « l'on pourrait aussi s'inspirer de l'exemple espagnol qui permet à l'exploitant d'un établissement de moins de 100 m² de choisir son statut ». le JDD qui note que pour leur part les associations antitabac « affûtent leurs arguments », souligne qu'elles s'insurgent contre des mesures dérogatoires qui mettraient en « porte à faux juridique » les responsables des lieux concernés, puisque la Cour de cassation a établi une obligation de protection des salariés contre la fumée des autres. Gérard Audureau, président de Droit des Non Fumeurs, « fulmine » « il ne doit pas y avoir de salariés de seconde zone exposés volontairement au tabagisme ». Affirmant que cette crainte de plaintes contre les employeurs est « parfaitement intégrée » par le syndicat des hôteliers, restaurateurs, cafetiers et traiteurs qui milite désormais pour une interdiction totale, l'hebdo rapporte les propos de son président « nous ne voulons pas que le tabac devienne l'amiant de notre profession ». Le journal qui indique que pour la mission parlementaire, les seuls lieux fermés où il est envisageable d'introduire une exception sont les domiciles privés, estime que ce scénario présente de lourdes difficultés, ce que reconnaît la mission parlementaire en soulignant que certains établissements de soins et les prisons « peuvent poser quelques problèmes ». Et le journal de s'interroger sur le statut des maisons de retraite, des structures recevant les handicapés, des hôpitaux psychiatriques et des prisons ; l'administration pénitentiaire déclarant dores et déjà « qu'une interdiction totale de fumer est irréaliste (et) serait vécue par les détenus fumeurs comme une nouvelle sanction » tout en affirmant que la mise en place de « cellules fumeurs et non fumeurs (...) est impossible » en raison de « l'engorgement des prisons ». Pour la mission toutefois, « il a été unanimement affirmé qu'il n'est pas admissible de traiter les gens différemment suivant les lieux fréquentés ou suivant leur situation médico-sociale ». Assurant que « les juristes s'arrachent les cheveux » sur ces questions, le JDD relève encore « un autre point épineux » soulevé par la mission, concernant certains lieux extérieurs comme les files d'attente, les arrêts de bus et les stades. D'après le journal, si « l'idée générale est de cantonner le tabac à la sphère privée », la réforme devra « en tout cas éviter toute ambiguïté pour empêcher que se renouvelle le flop de la loi Evin », sachant que D de Villepin veut aller « le plus loin possible dans la défense de la santé publique » tout en restant « soucieux de l'application concrète » des mesures. A en croire le JDD « ces deux impératifs ne seront pas faciles à concilier ».

A noter un encadré sur un sondage à paraître le mois prochain dans La Revue des Comptoirs, selon lequel 77% des Français sont « plutôt favorables » à l'interdiction de fumer dans les restaurants, 66% dans les bars et 61% dans les établissements de nuit. Par ailleurs 86% sont « plutôt favorables » à « séparer hermétiquement la salle fumeurs de la salle non fumeurs » dans les établissements de plus de 100 m², et ils sont 68% à laisser au patron le choix de décider du statut de son établissement quand il fait moins de 100 m².

Tabagisme et opérations chirurgicales

L'AFP rapporte que selon le Pr Dautzenberg, président de l'Office français de prévention du tabagisme, fumer avant et après une opération chirurgicale multiplie par trois le risque de complications. D'après l'AFP, ces complications peuvent concerner les cicatrices cutanées, les sutures sur les organes, et des retards dans les consolidations osseuses en cas de fractures. D'après le Pr Dautzenberg, il faut renoncer à la cigarette dans les six à huit semaines qui précèdent l'opération pour que le risque retombe à un niveau normal et l'abstinence doit être maintenue « au moins trois semaines après les opérations les plus courantes et jusqu'à trois mois quand les os doivent cicatriser ». Selon lui, l'abstinence garantit également deux fois moins de passages en unité de réanimation et un séjour plus court à l'hôpital. Indiquant que ces conclusions d'experts ont fait l'objet de brochures qui seront prochainement diffusées auprès des professionnels de santé et du grand public, l'agence souligne que selon une étude, seuls 20% des patients ont déclaré avoir été interrogés sur leur tabagisme éventuel avant une opération, et qu'interrogés séparément 41% des personnels de santé ont déclaré avoir posé la question aux patients. Pour le Pr Dautzenberg « c'est bien trop peu » et « il s'agit de mettre en place toute une logistique afin de dépister précocement les fumeurs en amont des opérations » afin de « soigner mieux et moins cher ».